

SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mille vingt le trois mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Gaby ROUMIGUIERES, Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC.

Convocation du 25 février 2020.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 9 janvier 2020 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Délibération modification statuts de la communauté de communes :

Mme le Maire donne lecture de la délibération et rappelle au conseil municipal que la grotte du Bosc a fermé ses portes au mois d'avril 2019 faute de repreneurs. La Grotte du Bosc est le site le plus visité de la Communauté de Communes QRGGA et c'est la seule grotte de Tarn-et-Garonne ouverte à la visite.

Fort de ce constat, la Communauté de Communes a décidé de racheter les parcelles abritant la grotte en insistant sur le potentiel de ce site et la nécessité de le développer. Pour ce faire la Communauté de Communes va mener un projet ambitieux à hauteur de 500 000 €. La grotte sera de nouveau ouverte à la visite à partir d'avril 2020.

Les étapes du projet de la communauté sont les suivantes :

1/Achat de la grotte et aménagement intérieur

L'objectif est d'acheter la grotte afin qu'elle reste ouverte au public suite à sa fermeture en mars 2019. Cependant il est nécessaire de réaliser des travaux en installant des éclairages LED et en aménageant l'accessibilité par endroit. Des travaux d'accessibilité seront également réalisés dans le bâtiment actuel. Des nouvelles toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite seront construites ainsi qu'un système d'assainissement à base de phytoépuration. Ce bâtiment servira à terme à l'accueil de groupes scolaires afin d'en faire une salle pédagogique.

2/Construction d'un bâtiment abritant la scénographie, l'accueil et une boutique

Un bâtiment s'intégrant parfaitement dans le paysage sera créé d'une superficie comprise entre 100 et 140 m². Ce bâtiment abritera pour la majeure partie de sa superficie un espace scénographique puis une boutique et des toilettes ainsi qu'un local de stockage.

3/ Espace scénographique

03/03/2020

1/4

Un espace numérique intérieur de 40 à 60 m² qui sera renouvelé régulièrement. L'objectif est de travailler en collaboration avec diverses structures afin de proposer des espaces renouvelés et évolutifs. Un nouveau film de présentation sera réalisé ainsi qu'une application de jeu de piste qui permettra la découverte du Bosc.

Les espaces scénographiques seront surtout développés à l'extérieur avec une sensibilisation à la faune et flore locales ainsi qu'à la géologie. Un sentier d'interprétation extérieur de 200 mètres linéaires servira de support pédagogique. Un serious game pourra venir agrémenter l'offre de visite.

Pour réaliser l'ensemble de ces actions, il est indispensable que la communauté de communes prenne une nouvelle compétence facultative. Cette nouvelle compétence serait intitulée comme suit :

« Acquisition, aménagement et gestion du site touristique de la grotte du Bosc »

Mme le Maire et M. FABRE expliquent que ce projet a été décidé au dernier moment et en laissant peu de marge de manœuvre pour les prochains élus. MM. HEBRARD et GARRIGUES votent contre, les autres membres de l'Assemblée s'abstiennent, le conseil municipal à la majorité des présents rejette cette modification des statuts communautaires.

Délibération reçue à la Préfecture le 5 mars 2020.

III-Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019 :

III-1-Compte de gestion et compte administratif budget principal :

Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal et le compte administratif font apparaître :

*un excédent d'investissement de clôture de : 45 267,00 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 145 563,44 €

Restes à réaliser à reprendre au budget 2020 :

-en dépenses : 17 891,33 €

M. FABRE fait voter le Compte administratif et le Compte de gestion qui sont adoptés à l'unanimité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote).

Reçu à la Préfecture le 4 mars 2020.

III-2-Compte de gestion et compte administratif Chaufferie bois :

Ils font apparaître :

*un déficit d'investissement de clôture de : 4 201,31 €

*un excédent d'exploitation de clôture de : 27 498,72 €

Il n'y a pas de Restes à réaliser à reprendre au budget 2020.

M. FABRE fait voter le Compte administratif et le Compte de gestion qui sont adoptés à l'unanimité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote).

Reçu à la Préfecture le 4 mars 2020.

IV-Vote des budgets 2020 :

IV-1-Budget principal Commune :

03/03/2020

2/4

Ce budget ne tient pas compte du produit fiscal assuré ni des diverses dotations car ces chiffres ne sont pas encore connus.

En conséquence : -Fonctionnement arrêté à la somme de : 1 026 030,44 €

-Investissement arrêté à la somme de 468 374,11 € (avec un virement de la section de fonctionnement de 176 460,44 €).

Le budget est voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 4 mars 2020.

Mme le Maire a réalisé le bilan des dépenses 2019 de la commune par poste ou service soit :

-enfance, école et cantine : 17%

-espaces verts : 6%

-entretien, énergies : 5%

-fleurissement : 5%

-bâtiments communaux : 16%

-voirie : 10%

-tourisme et pavillon bleu : 9%

-associations et culture : 6%

-dépenses administratives et générales : 14%

-charges financières : 10%

Les dépenses de personnel sont intégrées à chaque poste ou service.

IV-2-Budget Chaufferie bois :

Exploitation arrêtée à la somme de : 78 963,41 €

Investissement arrêté à la somme de : 37 628,72 €

Le budget est voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 4 mars 2020.

V-Convention chaufferie bois :

Jean-Michel Ferry qui a suivi la construction de la chaufferie, a quitté Quercy Energies pour la société SCIC BEL. Il nous propose un suivi de l'approvisionnement en bois de l'ONF (Office National des Forêts) pour 1 290 € par an.

Mme LEGRAND s'abstient, la majorité du conseil municipal estimant le coût trop élevé vote contre cette convention.

VI-Tenue du bureau de vote :

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, le Conseil Municipal tiendra le bureau de vote dans l'ordre suivant :

-de 8h à 10h30 : MM. FABRE, HEBRARD et Mme LEGRAND

-de 10h30 à 13h : Mmes MARTINEZ, IGLESIAS et M. GARRIGUES

-de 13h à 15h30 : MM. MAGES, SAVIGNAC et SEMPER

-de 15h30 à 18h : M. BOUYSSIERE et Mme ROUMIGUIERES

Mme le Maire est désignée Présidente, MM. FABRE et BOUYSSIERE sont désignés assesseurs.

VII-Questions diverses :

03/03/2020

3/4

VII-1-Projet photovoltaïque :

M. Chabot, chef de projet et urbaniste, a proposé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le terrain au-dessus de chez Citrus. M. GARRIGUES signale que l'installation se ferait sur 30 ans et que l'on récupérerait 8 000 € par an. Mme le Maire n'est pas favorable à l'installation d'un champ de photovoltaïque au milieu des habitations. Elle a proposé le terrain de l'ancienne déchetterie mais il ne convient pas car trop en pente.

VII-2-Food truck :

Une personne avec un food truck, déjà présente à La Fouillade, demande à venir à Laguépie le samedi de 18h à 21h30 pour vendre des hamburgers, des paninis, etc. Le conseil municipal n'y est pas opposé.

Séance levée à 20 heures 40.